

PAR COURRIEL :

Laval, le 10 novembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant le lot 1 720 221, côte Saint-François à Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 2 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

Autorisation du 10 novembre 2006, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IF/if

Original signé par

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Laval, le 10 novembre 2006

AUTORISATION

9108-2404 Québec inc.
3988, boulevard Dagenais Ouest
Laval (Québec) H7R 1L2

N/Réf. : 7311-13-01-65005 ES
400356532

Objet : Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial. Rue Raoul-Lagacé et une partie des lots 1 720 221 et 3 015 927 (MOP 22841)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 12 octobre 2006, reçue le 12 octobre 2006 et complétée le 10 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial dans le prolongement de la rue Raoul-Lagacé et sur une partie des lots 1 720 221 et 3 015 927 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 octobre 2006, signée par Sophie Ménard, ing., présentant la demande d'autorisation, 2 pages, un formulaire et documents annexés;
- *Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts*, daté du 12 octobre 2006, signé par art 53-54 ing., ainsi que les plans et documents qui y sont énumérés;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 10 novembre 2006, produit par art 53-54 ing., concernant l'avis aux soumissionnaires et le document «Conditions particulières», datés de novembre 2006, une page et 2 documents.

AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7311-13-01-65005 ES
400356532

Le 10 novembre 2006

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JR/DC/dc

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides